
DECISION N° : 052.02.2025

OBJET : Contrat avec la société SCHINDLER de maintenance des ascenseurs de la MéMO, de la Maison des associations et du groupe scolaire Yves Le Guern.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU l'arrêté n°002.2022 relatif à la suppléance temporaire attribuée aux adjoints au Maire pendant les congés de M. le Maire,

VU la proposition de la société SCHINDLER, relative à la maintenance des ascenseurs de la MéMO, de la Maison des associations et du groupe scolaire Yves Le Guern de marque SCHINDLER ci-annexée,

Considérant qu'il convient de passer un contrat de maintenance pour lesdits ascenseurs, afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Article 1 :

DECIDE de signer le contrat avec la société SCHINDLER sise 5 rue DEWOITINE à Vélizy-Villacoublay (78140) Agence Grand Paris Nord sise 7 rue du Commandant Estienne D'ORVES à Villeneuve la garenne (92390), – représentée par Monsieur DOS REMEDIOS Nicolas, relatif à la maintenance des ascenseurs de la MéMO, de la Maison des associations et du groupe scolaire Yves Le Guern. Les prestations contrat minimal comprennent, notamment :

- une visite toutes les 6 semaines
- une assistance téléphonique 7J/7 – 24h/24
- un déblocage des usagers en 1 heure
- les interventions de dépannage 5J/7 – de 8h à 17h dans les 4 heures en journée,
- les services connectivité et prédictif.

Article 2 :

Ledit contrat prendra effet à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an sans reconduction tacite.

Article 3 :

DIT que la dépense résultant dudit contrat, d'un montant annuel de 5 236,25 euros HT soit 6 283,50 euros TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 de la commune.

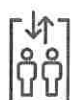
Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le **20 FEV. 2025**
Pour le Maire absent, par suppléance,

Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire



Maintenance & Services Ascenseur

Contrat minimal

VOTRE PROJET

Référence	N° 630016308
Projet	
Equipement(s) concerné(s)	3
Le Client	HOTEL DE VILLE RUE WILLIAM THORNLEY 95520 OSNY

Interlocuteur Schindler	Nicolas DOS REMEDIOS Ingénieur Commercial Tél : +33607514984 Email : nicolas.dos.remedios@schindler.com
-------------------------	--

VOTRE OFFRE

Prestations contrat minimal
Annexe 1 : Conditions particulières
Annexe 2 : Détails de la couverture des pièces
Annexe 3 : Mandat de prélèvement SEPA
Annexe 4 : Attestation de TVA réduite
Annexe 5 : Formulaire de l'état des lieux
Annexe 6 : Plan d'entretien

Maintenance & Services Ascenseur**Prestations contrat minimal****Schindler**

Prestations incluses	Assistance téléphonique	7j/7 – 24h/24
	Info dépannage par sms	Suivi de l'évolution du dépannage de l'appelant
	Rapport d'activité	Accessible une fois par an
	Etat des lieux d'entrée	Réalisé à la prise de parc
	Visite de maintenance	Lundi au Vendredi – 8h à 17h Toutes les 6 semaines
	Carnet d'entretien	Mis à jour à chaque opération
	Déblocage des usagers	7j/7 – 24h/24 Sous 1h max
Prestations proposées	Intervention de dépannage	Lundi au Vendredi - 8h à 17h
	Délai d'intervention	4h max
	Remise en service	3 jours ouvrés max
	Couverture réparation	Couverture minimale
Entre le client	HOTEL DE VILLE	
	RUE WILLIAM THORNLEY	
	95520 OSNY	
	Siret : 21950476800124	
	Ci-après désigné « le Client »	
Et la société	Schindler, société anonyme au capital de 8 594 520 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le n° 383 711 678, dont le siège social est situé au 5 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay (78140), représentée par la personne suivante, dûment habilitée à l'effet des présentes :	
	Nicolas DOS REMEDIOS (Ingénieur Commercial)	
	Agence Grand Paris Nord	
	7 rue cdt d'Estienne d'Orves	
	92390 Villeneuve La Garenne	
	Ci-après désignée « Schindler »	
Conditions	Ci-après désignées individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties ».	
	Date de prise d'effet	01/01/2025
	Durée de la période initiale	1 an
	Reconduction tacite	Sans reconduction tacite
	Délai du préavis	-
	Durée de validité de l'offre	Jusqu'au 19/03/2025
Révision du prix	Périodicité	Tous les ans au 1er janvier
	Indice de révision	01/06/2024
Facturation / paiement	Facturation	Trimestrielle d'avance
	Moyen paiement	Par prélèvement bancaire (document à remplir en annexe)
	Délai	Les factures seront payables à 30 jours net

Maintenance & Services Ascenseur**Prestations contrat minimal**

N° appareil	Adresse de l'équipement	Caractéristiques		Prestations	Prix
10736834	1 Place des Impressionnistes 95520 Osny	Charge	625 KG	Maintenance minimale + Connectivité + Maintenance prédictive	1 757.99 €
20039406	MAISON DES ASSOCIATIONS OSNY 8 Place des Impressionnistes 95520 Osny	Charge	675 KG	Maintenance minimale + Connectivité + Maintenance prédictive	1 682.50 €
21100019053	Ascenseur Rue de Chars 95520 Osny	Charge	630 KG	Maintenance minimale + Connectivité + Maintenance prédictive	1 795.76 €
TOTAL HT					5 236.25 €
TVA (20.00 %)					1 047.25 €
TOTAL TTC					6 283.50 €

Frais de mise en service et de dépose du matériel

Frais de mise en service (75 € HT par installation*)	Services déjà installés
Frais de dépose (75 € HT par installation)	225.00 € HT

*Prix majoré du taux de TVA en vigueur lors de la facturation qui aura lieu à la signature des présentes.

Maintenance & Services Ascenseur

Prestations contrat minimal

**Schindler****Service
Connectivité**

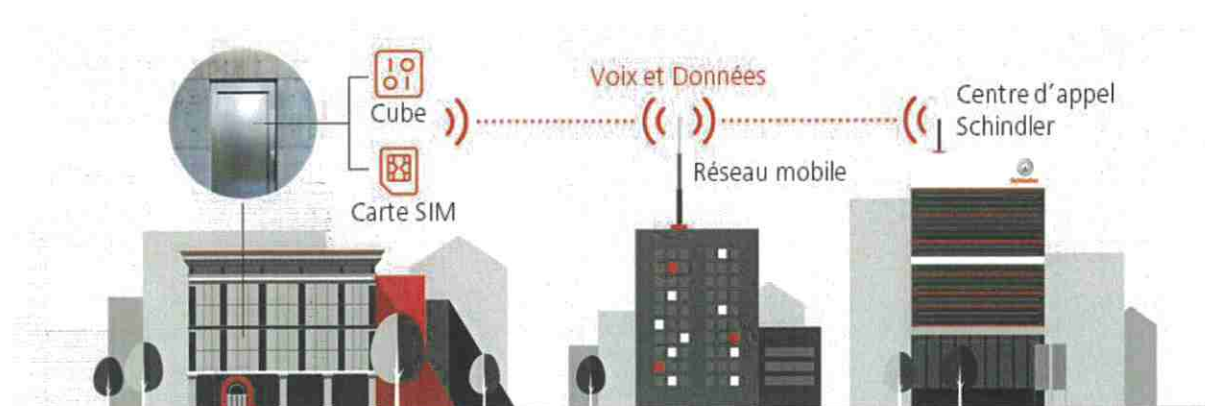
Une solution idéale pour remplacer vos lignes téléphoniques fixe et GSM 2G

Bénéficiez en permanence du meilleur service



Cette solution est une offre clé en main, économique et conforme à la norme EN 81-28. Pour remplacer les anciennes lignes analogiques, nous installons dans les locaux techniques un matériel équipé d'une carte SIM afin d'assurer une liaison entre le boîtier de téléalarme et la centrale d'appel. Cette solution simple et pratique évite l'installation ou le passage de nouveaux câbles.

Ce module qui assure une liaison en GSM est doté d'une carte SIM multi-opérateurs. Cela permet de garantir une qualité de service optimale. Le module détermine le meilleur réseau mobile en temps réel. En cas de perte de connexion, le boîtier récupère un autre réseau mobile.

**Contenu du service**

Le service comprend :

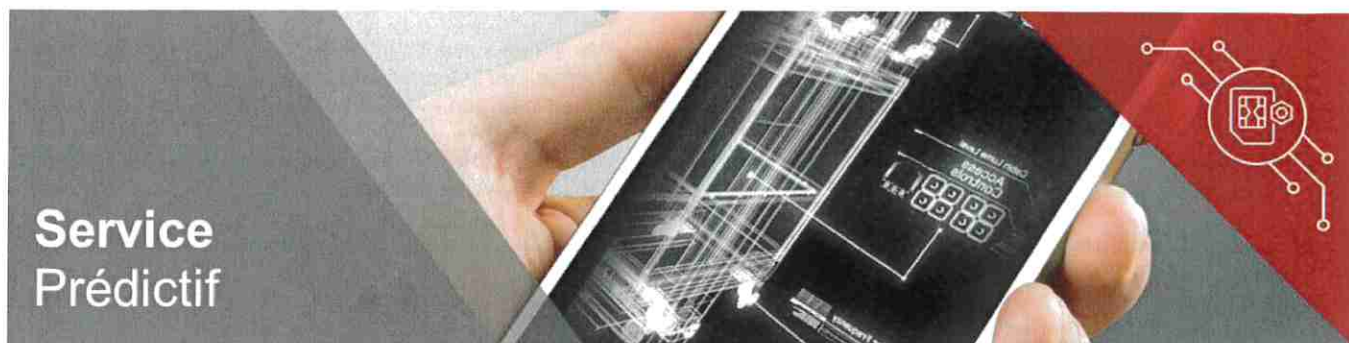
- La fourniture et pose du cube permettant de connecter la téléalarme via le réseau GSM 4G
- La carte SIM multi-opérateur et son forfait
- L'alimentation avec batterie de secours permettant le fonctionnement lors d'une panne de courant
- Le remplacement du boîtier en cas de dysfonctionnement quel que soit la cause

Fin des lignes téléphoniques fixes

Sous la responsabilité de l'opérateur historique en charge du réseau (ex France Télécom et aujourd'hui Orange), les lignes téléphoniques fixes vont être progressivement abandonnées. Depuis le 15 novembre 2018, Orange a cessé de commercialiser les lignes téléphoniques fixes. En 2023, toutes les lignes analogiques seront arrêtées.

Maintenance & Services Ascenseur

Prestations contrat minimal



Entrez dans l'ère de la maintenance prédictive

Anticiper

Une fois votre ascenseur connecté nous analysons en temps réel son état de santé.

Grâce aux symptômes reçus, nos techniciens sont alors en capacité d'anticiper d'éventuelles pannes en réalisant une action de maintenance ciblée.

Quels bénéfices ?

Disponibilité optimisée



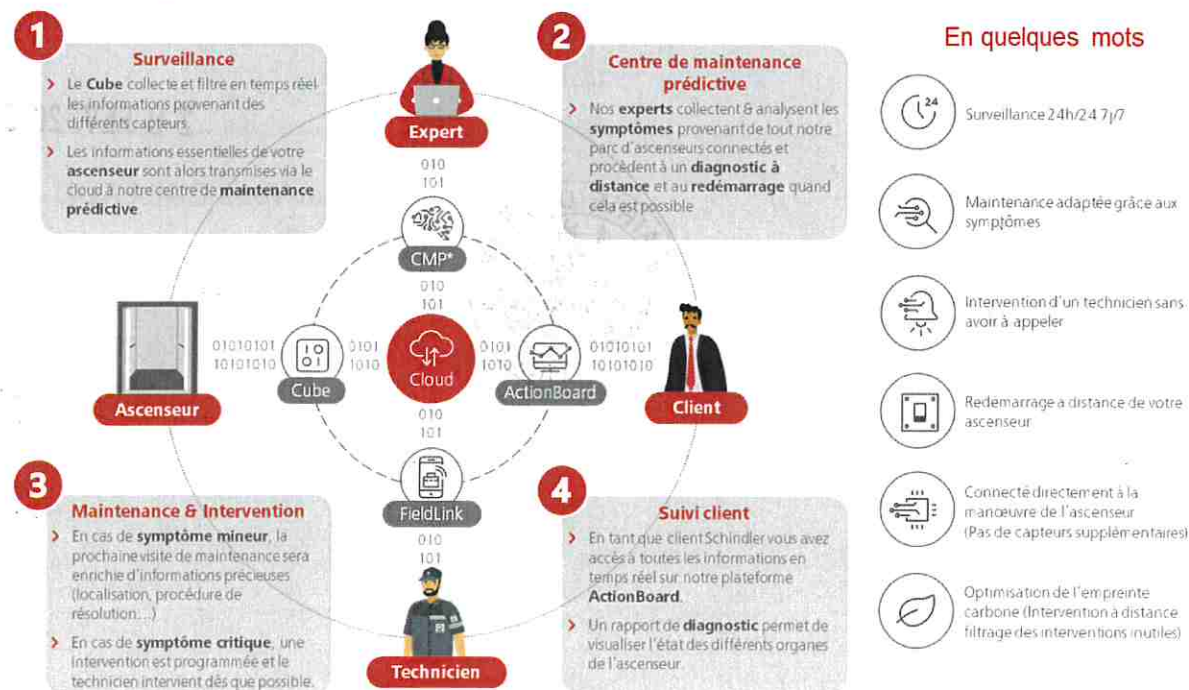
Vos équipements seront plus souvent disponibles et les temps d'intervention seront réduits

Réduction de l'empreinte carbone



Vos équipements seront plus souvent disponibles et les temps d'intervention seront réduits

Comment ça fonctionne ?



Contenu du service

Le service comprend :

- La surveillance à distance de vos équipements 24/24 7j/7
- La détection automatique des pannes et l'envoi d'un technicien de manière proactive
- Le redémarrage à distance d'un équipement inopérant
- L'accès au bilan de santé votre parc via notre plateforme ActionBoard
- L'envoi d'un rapport d'activité détaillant les actions menées dans le cadre de la maintenance prédictive

Maintenance & Services Ascenseur**Prestations contrat minimal****Schindler**

Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV accessibles via le lien suivant : <https://sch-cgv-nos-contrats.fr/2022-03-01>, avoir eu la possibilité de les télécharger et de les imprimer à partir du lien précité et les accepter sans réserve. Schindler a fait le choix de fournir ses Conditions Générales de Vente via un lien hypertexte afin de limiter les impressions papier.

Pour toute difficulté d'accès aux Conditions Générales de Vente, nous vous remercions de bien vouloir contacter Schindler préalablement à la signature du contrat, qui vous retransmettra lesdites CGV par courriel.

En cas de contradiction entre (i) les Conditions Générales et (ii) les Conditions Particulières (Annexes 1 à 6), les Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales.

Le Contrat est établi en deux exemplaires originaux, l'un pour le Client, l'autre pour Schindler.

Toutes les dispositions du Contrat ont été négociées de bonne foi entre les Parties au regard des obligations réciproques qui y sont souscrites. Les Parties reconnaissent que toute clause du Contrat trouve sa contrepartie dans une autre clause, participant ainsi à son économie générale.

Les parties ont négocié et convenu du présent contrat, constitué de cette offre et des annexes suivantes :

- Annexe 1 : Conditions particulières
- Annexe 2 : Détails de la couverture des pièces
- Annexe 3 : Mandat de prélèvement SEPA
- Annexe 4 : Attestation de TVA réduite
- Annexe 5 : Formulaire de l'état des lieux
- Annexe 6 : Plan d'entretien

Agence Grand Paris Nord

Fait à : Le ... / ... /

Signature :

Nicolas DOS REMEDIOS
Ingénieur Commercial
Tél : +33607514984
Email : nicolas.dos.remedios@schindler.com

Le Client

HOTEL DE VILLE

Nom : CAILLAUD

Qualité : Adjoint au Maire

Fait à : Osny Le .. **20.FEV.. 2025**
en 2 exemplaires

Signature :

Jean-Yves CAILLAUD



1. Etendue des prestations

Schindler s'engage à réaliser sur les Installations du Client des Prestations d'entretien permettant de maintenir lesdites Installations en bon état de fonctionnement.

Schindler s'engage à effectuer des Prestations d'entretien conformément à la réglementation applicable à la date de signature du Contrat.

a. Définition et condition d'exécution des Prestations d'entretien

Définition des Prestations d'entretien

Schindler s'engage à procéder aux visites d'entretien selon la réglementation en vigueur à la date de signature du Contrat, afin de surveiller le fonctionnement de l'Installation et d'effectuer les réglages si nécessaires. Le nombre de visites annuelles ou la fréquence est indiqué dans le Contrat dans sa section relative à la description de l'Installation.

Condition d'exécution des Prestations d'entretien

Schindler exécute les Prestations conformément aux dispositions contractuelles et selon les règles de l'art.

Le contenu des Prestations prend en compte les prescriptions du constructeur, les conditions d'utilisation, la fréquence d'utilisation, les horaires d'intervention, l'âge, la technologie de l'Installation et l'éventuelle connexion à un système de télésurveillance.

Conformément au Décret 2008-1325 du 15 décembre 2008, Schindler planifie et réalise à son initiative une étude de sécurité.

Schindler adresse au Client cette étude de sécurité, ainsi qu'une fiche descriptive de risques et appose cette fiche descriptive de risques en machinerie.

Schindler emploie les techniciens ayant l'expertise requise pour les Prestations et utilise les outils et méthodes de maintenance nécessaires à l'exécution du Contrat.

Documentation Technique

Le Client s'engage à remettre à Schindler, à sa demande :

- la notice d'instructions de l'Installation nécessaires à l'exécution des tâches d'entretien.
- la documentation technique, les dispositions de remise en service, les outils spécifiques et notices d'utilisation ainsi que les éventuels codes d'accès ou d'autres formes de déverrouillage nécessaires à l'entretien, au dépannage ou à la remise en service de tout ou partie de l'Installation.

Ces documents lui seront restitués en fin de Contrat.

b. Pannes

Schindler corrige les pannes détectées durant les visites d'entretien et les vérifications périodiques ainsi que celles dont elle est informée par le Client ou un tiers.

c. Réparation

Schindler effectue à sa charge la réparation, ou le cas échéant, le remplacement des pièces listées en annexe du Contrat lorsqu'elles sont défectueuses ou excessivement usées dans le cadre de conditions normales d'utilisation, à l'exclusion des pièces vétustes définies ci-dessous.

Le cas échéant, Schindler s'engage à remplacer les pièces susvisées et Standards dans les délais figurant à l'article Délais d'intervention.

Schindler s'engage à informer le Client d'éventuels délais spécifiques pour les autres pièces que les Pièces Standards, dans le cas où le délai ne pourrait pas être respecté en raison de délais de fabrication et/ou d'approvisionnement supérieurs.

Schindler s'engage alors à remplacer ladite pièce dans le délai spécifique ainsi annoncé.

Quel que soit le type de pièces à remplacer, Schindler ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée dans le cas où une pièce serait rendue indisponible pour des raisons extérieures à Schindler ou en raison d'actes de tiers.

d. Disponibilité des pièces de rechange

Schindler s'engage à fournir les pièces de rechange listées en annexe de l'Installation selon les disponibilités indiquées par les sociétés fabricantes concernées. S'agissant des pièces pour lesquelles Schindler serait l'unique fournisseur, la disponibilité est de 10 ans pour les composants électroniques et de 20 ans pour les composants électromécaniques et mécaniques à compter de la date d'installation de l'Appareil. Dans le cas où Schindler ne serait plus en mesure de fournir une pièce, Schindler proposera au Client la réalisation de travaux de modernisation ou de remplacement de l'Appareil à des conditions à négocier.

Schindler assume la responsabilité du retrait des pièces changées et de leurs composants ainsi que des huiles et lubrifiants (pièces échangées) et s'assure de leur enlèvement à sa charge.

Sur demande immédiate du Client, Schindler lui remettra les pièces échangées. Dans ce cas le Client sera responsable de leur enlèvement à sa charge.

e. Vétusté des pièces de rechange

Schindler effectue à sa charge le remplacement des pièces mentionnées en annexe du Contrat pendant une durée de 10 ans pour les composants électroniques, de 20 ans pour les organes électromécaniques et de 30 ans pour les organes mécaniques à compter de la date d'installation de l'Appareil ou de la date de modernisation du composant de l'Appareil le cas échéant, pour autant qu'elles soient disponibles auprès du fabricant. Exception faite pour les équipements de téléalarme, télésurveillance, télémonitoring ou équivalent pour lesquels la période est limitée à 5 ans.

Au-delà des durées mentionnées ci-dessus, les pièces mentionnées à l'annexe du Contrat seront réputées vétustes et leur remplacement fera l'objet d'une facturation supplémentaire avec l'émission préalable d'une proposition de prix que le Client sera libre d'accepter ou de refuser. Les durées mentionnées ci-dessus ne peuvent être interprétées comme un engagement de garantie de Schindler sur lesdites pièces.

f. Prestations non couvertes par Schindler

Ne font pas partie du Contrat et feront l'objet d'une facturation séparée :

- Les interventions nécessitées par les travaux ou les aménagements effectués par d'autres corps d'état, qu'ils soient en rapport ou non avec l'Installation,
- Le cas échéant, le nettoyage de l'intérieur de la cabine et de son ameublement, le nettoyage des vantaux et des seuils de porte cabine et palière et le nettoyage des parties vitrées, cabine et gaine de l'Installation,
- Les travaux de modernisation ou de mise en conformité de l'Appareil avec les règlements applicables,
- Les interventions rendues nécessaires par tout Cas de Force Majeure, par toute utilisation anormale de l'Installation, la surcharge, les actes de tiers comme le vandalisme, les appels injustifiés, les cas de non accès à la machinerie, ou les interventions sur l'Appareil non autorisées par Schindler, l'incendie, l'inondation, l'humidité, une température en gaine et/ou dans le local des machines inférieure à 5°C ou supérieure à 40°C, la foudre, le gel, les catastrophes naturelles, les ambiances corrosives, l'accident indépendant de l'action de Schindler, l'usure des pièces autres que celles énumérées à l'article "Réparation", l'inobservation des prescriptions réglementaires, la surtension électrique,
- Les évolutions techniques, même si elles sont dues à de nouvelles réglementations ou si elles sont recommandées ou exigées par les autorités réglementaires,
- Le cas échéant, la maintenance des câbles électriques, des téléphones ou des connexions de téléalarme et de télésurveillance,
- La surveillance du bâtiment en général telles que : entourages et protections, maçonnerie, peinture, dispositifs antiparasites, compteur, branchement de force, de mise à la terre, éclairage des abords, canalisations électriques, systèmes de détection électronique et de télécommande
- La réparation et le remplacement des pièces non définies à l'article "Réparation" ci-dessus,
- Le remplacement des éclairages, marches ou plateaux le cas échéant,
- Les réparations ou remplacement des mains courantes le cas échéant,
- L'entretien et la vérification des systèmes spéciaux de protection ou de surveillance et leurs canalisations (sondes diverses par exemple), le cas échéant,
- Les pièces vétustes ou indisponibles en application de l'article Disponibilité des pièces de rechange et vétusté,
- Les « retrofit » (rappel pièces constructeurs) et les actions correctrices imposées par le(s) fabricant(s),
- L'ensemble des interventions liées à des défauts et réserves relevées et consignées dans l'état des lieux,
- Les récupérations de clés ou objets en fond de fosse,

Schindler ne sera pas tenue de l'exécution des Prestations en cas de survenance d'éventuels défauts dans la connexion téléphonique sur les Installations qui en seraient équipées.

g. Information

Information du Client et des utilisateurs

Le Client peut désigner un représentant dont les nom et coordonnées devront être notifiés à Schindler par avance.

Ce représentant pourra demander auprès des services Schindler prévus à cet effet d'être informé de la prochaine visite d'entretien en vue de tout échange d'informations utiles. Schindler informera ce représentant par tous moyens, préalablement et dans les meilleurs délais, de la prochaine date de visite. Il est convenu que cette date est donnée à titre indicatif, Schindler se réservant le droit de modifier cette date sans avoir à en justifier compte tenu des impératifs de dépannage et d'intervention pour personnes bloquées qui s'imposeraient à ses techniciens, à charge pour Schindler d'informer le représentant du Client de la date de la visite suivante. Au regard des règles de sécurité en vigueur, en aucun cas le représentant du client ne pourra assister ou participer à la visite d'entretien en elle-même.

En cas de survenance d'une panne, Schindler informera les utilisateurs, par affichage sur l'Ascenseur.

Schindler s'engage également à afficher en cabine la date de la dernière visite d'entretien effectuée sauf refus express du Client. Schindler communique au Client un rapport annuel d'activité détaillant les interventions et opérations effectuées sur ses installations.

Schindler tient à jour, après chaque visite d'entretien et après chaque intervention de dépannage, exécutées conformément au Contrat, le carnet d'entretien mis à la disposition du Client sur le site de l'Installation. Sont mentionnées sur le carnet d'entretien les informations suivantes : date, heures d'arrivée et de départ du technicien, nom et signature du technicien, nature des observations, interventions, travaux, modifications, remplacements de pièces effectués sur l'Installation au titre de l'entretien, date et cause des incidents, réparations effectuées au titre du dépannage. Le carnet d'entretien peut être également établi sous forme électronique pour le Client qui a souscrit au service Actionboard®.

h. Assistance téléphonique

Schindler assure 24h/24 et 7j/7 l'assistance téléphonique en cas de personnes bloquées en cabine si l'ascenseur est doté d'un système de téléalarme permettant la liaison bidirectionnelle entre la cabine et le centre d'appel Schindler.

L'appel est effectué depuis l'intérieur de la cabine, il est ensuite transmis à un conseiller du centre d'appels Schindler qui transmet automatiquement les données nécessaires à l'intervention du technicien.

Schindler maintient le système d'urgence de la téléalarme, effectue des tests fonctionnels de ce système et vérifie les mesures prescrites pour le déblocage des personnes.

Les déplacements inutiles causés par malveillance ou usage abusif ne sont pas compris dans le prix des prestations prévues par le présent Contrat. Elles seront facturées au Client à leur prix de revient. Schindler ne s'engage en aucun cas à obtenir l'identité des personnes bloquées même en cas d'usage abusif.

Le Client prend à sa charge les frais d'installation, de communication, d'ouverture et d'abonnement de la ligne téléphonique.

i. Délais d'intervention

Schindler sera informée de toute personne bloquée dans l'Appareil le cas échéant ou de toute panne de l'Appareil et s'engage :

- A intervenir dans un délai de 1 heure à compter de la réception de l'information auprès des personnes bloquées dans l'Appareil, sauf en cas de survenance d'un Cas de Force Majeure ou d'un acte extérieur tel que notamment acte d'un tiers, utilisation anormale ou non-conforme de l'Installation qui empêcherait Schindler de respecter ledit délai.

Ces interventions de déblocage des personnes ont lieu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

- A intervenir dans un délai de 4h max à compter de la réception de la demande pour dépanner un Appareil et dans un délai de 3 jours ouvrés max à compter de l'intervention de dépannage de Schindler pour remettre en service ledit Appareil sauf en Cas de Force Majeure ou d'un acte extérieur tel que notamment acte d'un tiers, utilisation anormale ou non conforme de l'Installation, remplacement d'une pièce non-Standard qui empêcherait Schindler de respecter ledit délai. Les interventions de dépannage ont lieu 7j/7 - 24 h/24.

j. Etats des lieux

Si, avant l'entrée en vigueur du Contrat, la maintenance de l'Installation était assurée par un autre prestataire que Schindler, un état des lieux sera réalisé entre les Parties au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du Contrat. Schindler informera au préalable le Client de la date à laquelle cet état des lieux est prévu. En cas d'absence du Client à l'état des lieux, ce dernier fera foi. Le Client s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la levée des réserves figurant à l'état des lieux à ses frais dans un délai de 90 jours, par l'intervention de Schindler ou celle d'un tiers.

Sur demande du Client adressée à Schindler au plus tard avant le délai de 3 mois précédant la fin du Contrat, un état des lieux contradictoire final de l'Installation sera réalisé entre les Parties. Cet état des lieux se déroulera dans les deux mois précédant la fin du Contrat. Schindler informera au préalable le Client de la date à laquelle cet état des lieux est prévu. Le prix de cette dernière prestation n'est pas compris dans le prix du Contrat. Elle donnera lieu, sur demande du Client, à une proposition de prix que celui-ci sera libre d'accepter ou de refuser.

Service Connectivité (Ahead Connectivity)

Le service Connectivité assure une liaison bidirectionnelle GSM entre la cabine de l'Installation du Client et le centre d'appel Schindler. La téléalarme du Client est ainsi reliée au centre d'appel Schindler par le réseau GSM. Le coût de cette option comprend la prise en charge par Schindler de l'abonnement et des communications téléphoniques auprès d'un opérateur du choix de Schindler.

Services digitaux fournis :

1. Connexion GSM pour la transmission de la voix et des informations
2. Contrôles périodiques des fonctionnalités relatives aux systèmes de connectivité
3. Contrôle à distance de l'état de la batterie
4. Mises à jour à distance des systèmes et logiciels d'exploitation

Matériel mis à disposition :

5. Matériel de connexion nécessaire, y compris la carte SIM
6. Batterie si nécessaire

Une fois que le Client bénéficie des services, il n'est pas nécessaire pour lui de conclure un contrat distinct de télécommunication.

Il est convenu entre les Parties qu'à l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit, Schindler désactivera l'abonnement et la carte SIM dans un délai de six (6) semaines à compter de la fin du Contrat. L'abonnement téléphonique ne sera pas transférable au Client.

Il sera donc de la responsabilité du Client à l'expiration du Contrat, et au plus tard dans un délai de six (6) semaines à compter de la fin du Contrat, de mettre en place un système de liaison bidirectionnelle de remplacement.

Service Prédicatif (Ahead Remote Monitoring)

Le service Prédicatif assure une surveillance périodique à distance du fonctionnement de l'Installation de manière à détecter rapidement des dysfonctionnements et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y remédier dans les meilleurs délais.

Services digitaux fournis :

7. Collecte, surveillance et analyse des données techniques
8. Transmission d'informations via le service Ahead ActionBoard si option souscrite
9. Protection des données collectées dans le respect de normes définies au Contrat en matière de sécurité des données et de sécurité informatique

Matériel mis à disposition :

10. Matériel de connexion nécessaire
11. Kit de capteurs si nécessaire pour la collecte des données conformément aux conditions financières du Contrat.

Annexe 2

Pièces couvertes par le contrat

CABINE	Minimale	Etendue	SELECTEUR	Minimale	Etendue
Boutons de commande (dont signalisation lumineuse et sonore)	✓	✓	Basculeur et micro contact		✓
Contacts et Paumelles de porte	✓	✓	Organes de sélecteur, contrôleur d'étages		✓
Ferme Porte automatique de porte battante	✓	✓	ARMOIRE DE COMMANDE		
Coulisseaux de cabine (dont garniture)	✓	✓	Alimentation		✓
Galets de suspension et contact de porte	✓	✓	Fusible	✓	✓
Dispositif de demande de secours et son système de batterie		✓	Transformateur		✓
Interface usager de l'appel de secours (boutons avec signalisation, haut-parleur)	✓	✓	Redresseur		✓
Ampoules et éclairage de secours (batterie, piles et accumulateurs)	✓	✓	Condensateur, résistance		✓
Signalisation de position et de direction		✓	Bobine		✓
Câblage électrique ou électronique		✓	Contacteur, relais, relais temporisé		✓
Tous dispositif de réouverture de porte sans choc		✓	Contact fixe et mobile		✓
Opérateur de porte		✓	Carte et circuit électronique		✓
Moteur d'opérateur de porte		✓	Tous fusibles		✓
Boîtier commande de porte (circuits de commande)		✓	Dispositif de protection contre les surintensités, les surchauffes et les contacts électriques indirects		✓
Courroie d'entraînement (moteur)		✓	PALIER	Minimale	Etendue
Courroie / chaîne d'entraînement (panneaux)		✓	Ferme Porte automatique de porte battante	✓	✓
Patins de guidage, rollers		✓	Serrures	✓	✓
Pince de déverrouillage		✓	Contact et Paumelles de porte	✓	✓
Rails de porte		✓	Galets de suspension	✓	✓
Seuil de sécurité		✓	Patins de guidage des portes	✓	✓
Parachute		✓	Boutons d'appel y compris voyant lumineux	✓	✓
Garde pied mobile		✓	Contrepoids ou ressort de fermeture des portes	✓	✓
Dispositif de manœuvre de commande d'inspection		✓	Signalétique de position et de direction	✓	✓
Impulseurs, bistable, cellule.		✓	Signalisation sonore (gong)		✓
Système de mesure de la charge cabine		✓	Dispositif de manœuvre pompiers		✓
Dispositif anti-dérive hydraulique		✓	Câble ou courroie d'entraînement des portes automatiques		✓
GAINE	Minimale	Etendue	Dispositif de déverrouillage manuel		✓
Coulisseaux de contrepoids	✓	✓	Dispositif contre le déverrouillage illicite		✓
Ampoules	✓	✓	CENTRALE HYDRAULIQUE	Minimale	Etendue
Câbles de traction et attaches		✓	Distributeur et son système de commande		✓
Chaînes ou courroies de suspension		✓	Groupe moto pompe		✓
Câbles de limiteur de vitesse		✓	Filtre		✓
Câbles de compensation		✓	Electrovanne et joints		✓
Câble, ruban, chaîne entraînement du sélecteur		✓	Pompe manuelle		✓
Câbles souples pendentifs		✓	Refroidisseurs ou résistances		✓
Impulseurs /Orienteurs		✓	Appoint d'huile (Hors remplacement)		✓
Contacts fixes et mobiles		✓	REDUCTEUR	Minimale	Etendue
Interrupteurs d'étages		✓	Arbre à vis et arbre lent du treuil		✓
Systèmes de fin de course inspection		✓	Engrenage		✓
Boîtes hors course		✓	Paliers, roulements, coussinets		✓
Boîte orienteuse de sélecteur		✓	Poulie		✓
Poulies de renvoi		✓	Etanchéité de treuil		✓
Joint tête de piston et soupape de rupture - hydraulique-		✓	Mâchoires de frein, garnitures de frein, bobine		✓
Dispositif anti dérive (taquet) - hydraulique -		✓	Coupleur centrifuge		✓
Amortisseur et huile amortisseur		✓	MOTEUR	Minimale	Etendue
Poulie tendeuse du limiteur et contacts		✓	Balais du moteur	✓	✓
Bouton d'arrêt		✓	Roulement / palier		✓
Bouton d'éclairage gaine et prises de courant		✓	Rotor & Stator, Bobinage		✓
LIMITEUR	Minimale	Etendue	Coussinets		✓
Contact, galet		✓	Condensateur de démarrage		✓
Limiteur		✓	Ventilateurs		✓
Dispositif de protection contre la vitesse excessive de la cabine en montée		✓	Sondes thermiques		✓

Annexe 3

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat (partie réservée à Schindler)	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SCHINDLER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. <i>Veuillez compléter les champs marqués *</i>		
Votre nom	* Nom / Prénoms du débiteur	
Votre adresse	* Numéro et nom de la rue * Code Postal Ville	
Les coordonnées de votre compte	Pays * Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) * Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)	
Coordonnées du créancier	* SCHINDLER Nom du créancier * F R 7 9 Z Z Z 0 0 7 7 0 6 Identifiant du créancier * 5 RUE DEWOITINE Numéro et nom de la rue * 7 8 1 4 0 Code Postal Ville * FRANCE Pays	
Type de paiement	* Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐	
Signé à	* Lieu Date : JJ / MM / AAAA	
Signature(s)	* Veuillez signer ici	
Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif. Code identifiant du débiteur Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre SCHINDLER et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom (si différent du débiteur lui-même) Si vous payez pour votre compte, ne pas remplir. Code identifiant du tiers débiteur Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers. Code identifiant du tiers créancier Contrat concerné Numéro d'identification du contrat Description du contrat		
Les informations contenues dans le présent mandat, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.		
A retourner à :	SCHINDLER 5 RUE DEWOITINE 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY	

Annexe 4

Attestation de TVA à taux réduit

1. IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom :

Adresse :

2. NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse¹ : Commune : Code postal :

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité)

3. NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- ☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

- ☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage

- ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

- ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- ☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

- ☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

L'attestation produite vaut pour les travaux d'entretien, de réparation et de modernisation réalisés dans l'année en cours, dans le cadre des contrats d'entretien ou d'interventions ponctuelles sur les appareils situés à l'adresse indiquée au point 2.

Le prestataire est la Société SCHINDLER – Siège social : 5 Rue Dewoitine – 78140 Vélizy-Villacoublay – Siret 38371167801639

Les travaux sont réalisés dans des locaux achevés depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affectés exclusivement ou principalement à l'habitation ou dans des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation.

4. CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé (TVA au taux réduit prévu à l'article 279-0 bis du CGI) .

Fait à le

Signature et cachet du client ou de son représentant :

Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative fournie par le Ministère de l'Economie et des Finances sur le Cerfa 51383.

¹ Si différente de l'adresse indiquée dans la partie 1. Identité du client ou de son représentant.

Caractéristiques générales

N° équipement _____ Désignation _____

Adresse _____

Accès ☐ Code _____ ☐ Clé/coffre ☐ Clé électronique

Gardien ☐ OUI ☐ NON

En batterie ☐ OUI ☐ NON Si oui, nombre d'ascenseur : _____

Charge nominale _____ kg Nb niveaux _____ Nb face d'accès _____

Vitesse nominale _____ m/s Course _____ m

1. Cabine

Porte cabine ☐ Manuelle ☐ Automatique

Détection obstacle ☐ Sans ☐ Partielle ☐ Cellule / Lisse toute hauteur

Téléalarme ☐ Ligne à créer ☐ Ligne existante Tél _____

☐ STC ☐ PC sécurité Type _____

Diagnostic	Mauvais	Moyen	Bon	NC	Commentaires
Commandes cabine	☐	☐	☐	☐	
Signalisation cabine	☐	☐	☐	☐	
Habillage	☐	☐	☐	☐	
Eclairage cabine	☐	☐	☐	☐	
Miroir	☐	☐	☐	☐	
Main courante	☐	☐	☐	☐	
Sol	☐	☐	☐	☐	
Téléalarme	☐	☐	☐	☐	
Opérateur	☐	☐	☐	☐	
Toit de cabine	☐	☐	☐	☐	

2. Local des machines

Local des machines ☐ Sans ☐ Position haute ☐ Position basse ☐ Déporté

Type d'entraînement ☐ Electrique ☐ Hydraulique ☐ Autre : _____

☐ Avec réducteur ☐ Sans réducteur ☐ A tambour

Variation fréquence ☐ Oui ☐ Non

Diagnostic	Mauvais	Moyen	Bon	NC	Commentaires
Accès	☐	☐	☐	☐	
Local de machines	☐	☐	☐	☐	
Armoire de commande	☐	☐	☐	☐	
Entrainement	☐	☐	☐	☐	
Limiteur de vitesse*	☐	☐	☐	☐	
Tableau électrique	☐	☐	☐	☐	
Eclairage	☐	☐	☐	☐	

*Sans essai

3. Palier

Portes palières ☐ Manuelle ☐ Automatique

Diagnostic	Mauvais	Moyen	Bon	NC	Commentaires
Commande palier	☐	☐	☐	☐	
Signalisation palier	☐	☐	☐	☐	
Serrures	☐	☐	☐	☐	
Portes Palières	☐	☐	☐	☐	

Annexe 3

Etat des lieux

4. Gaine

Diagnostic	Mauvais	Moyen	Bon	NC	Commentaires
Câbles de suspension	☐	☐	☐	☐	
Attaches de suspension	☐	☐	☐	☐	
Cuvette	☐	☐	☐	☐	
Arrêt d'urgence	☐	☐	☐	☐	
Parachute*	☐	☐	☐	☐	
Echelle	☐	☐	☐	☐	
Amortisseurs	☐	☐	☐	☐	
Coulisseaux	☐	☐	☐	☐	
Guides	☐	☐	☐	☐	
Eclairage	☐	☐	☐	☐	
HYD - Taquets	☐	☐	☐	☐	
HYD - Soupape de rupture	☐	☐	☐	☐	
HYD - Anti dérive montée*	☐	☐	☐	☐	
HYD - Vérin	☐	☐	☐	☐	

*Sans essai

Sécurité & préventions

Amiante soupçonnée ☐ OUI ☐ NON

Risque(s) identifié(s) _____

Préconisation(s)/Conseil(s) _____

Documentation disponible

Notice d'instructions (SAE) ☐ OUI ☐ NON pour ascenseur doté d'un contrat d'entretien selon décret n° 2004-964Manuel d'instructions (CE) ☐ OUI ☐ NON pour ascenseur selon décret n° 2000-810Schémas électriques ☐ OUI ☐ NONDiagnostic Amiante ☐ OUI ☐ NON

Autres (à préciser) _____

Commentaires du prestataire entrant

Informations à remplir par le propriétaire

Type bâtiment ☐ Habitation ☐ ERP ☐ IGH Catégorie _____Risque vandalisme ☐ OUI ☐ NONEnvironnement spécifique ☐ Explosible ☐ Chimique ☐ Humide ☐ Froid ☐ Altitude ☐ Extérieur

Observations diverses _____

Signature

Propriétaire ou représentant du propriétaire

Nom

Date

Signature

Le prestataire de maintenance

Nom

Date

Signature

Annexe 6

Plan d'entretien

OPÉRATIONS D'ENTRETIEN : liste des pièces ou mécanismes à vérifier	INTERVALLE de 6 semaines*	FRÉQUENCE semestrielle*	FRÉQUENCE annuelle*
MACHINERIE & GAINÉ			
Cuvette, toit de cabine, local des machines (propreté, éclairage)			✓
Anti rebond et contact (1)			✓
Amortisseurs			✓
Moteur d'entraînement et convertisseurs ou générateur, ou pompe hydraulique			✓
Réducteur			✓
Poulie de traction			✓
Frein		✓	
Armoire de commande			✓
Limiteurs de vitesse (cabine et contrepoids) et poulie de tension (1)			✓
Poulies de déflexion/renvoi/mouflage			✓
CABINE & CONTREPOIDS			
Guides cabine et contrepoids/vérin			✓
Coulisseaux ou galets cabine et contrepoids/vérin			✓
Câblage électrique			✓
Cabine	✓		
Parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements incontrôlés de la cabine en montée ou tout autre dispositif antichute (soupape rupture, réducteur de débit pour ascenseurs hydrauliques)			✓
Câbles ou chaînes de suspension et leurs extrémités		✓	
PORTES PALIERES			
1. Vérification de l'efficacité des verrouillages et contacts de fermeture	✓		
2. Vérification course, guidage et jeux			✓
3. Vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification			✓
4. Vérification mécanismes de déverrouillage de secours			✓
5. Dispositif limitant les possibilités d'actes de vandalisme	✓		
PORTE CABINE			
1. Vérification verrouillages et contacts de fermeture	✓		
2. Vérification course, guidage et jeux			✓
3. Vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification			✓
4. Vérification des mécanismes de déverrouillage de secours			✓
5. Vérification efficacité du dispositif de réouverture	✓		
Palier : précision d'arrêt et de nivelage	✓		
Dispositifs hors course de sécurité			✓
Limiteur de temps de fonctionnement du moteur			✓
SECURITE ELECTRIQUE			
1. Vérification du fonctionnement			✓
2. Vérification de la chaîne de sécurité			✓
3. Vérification des fusibles			✓
COMMANDES ELECTRIQUES			
Dispositifs de demande de secours	✓		
Commandes et indicateurs aux paliers	✓		
Eclairage de la gaine			✓
DISPOSITIFS HYDRAULIQUES			
Cuve hydraulique (niveau/fuites)	✓		
Vérin hydraulique			✓
Canalisations hydrauliques			✓
Dispositif antidérive		✓	
Bloc de commande			✓
Pompe à main/soupape de descente à commande manuelle			✓
Limiteur de pression			✓

(1) Hors câbles. Il faut dissocier les câbles de l'organe fonctionnel auquel ils peuvent être associés.

* Suivant réglementation en vigueur.